

tion of the Canadian Parliament and the manner in which the Confederation was being worked out. The Hon. Minister of Marine and Fisheries might well move uneasily in his seat...<sup>6</sup>

Nova Scotian Senators argued that the benefits to Nova Scotian coal were infinitesimal, and the increased cost of wheat and flour that they imported from the United States very real. Some Ontario Senators objected, like the New Brunswick ones, to increased costs.

Inevitably, the Senate's role in the Canadian Parliamentary system came into question. How had the Charlottetown, Quebec, and London conferences conceived this role? That the Senate's position had taken the greatest proportion of the time of the Quebec Conference is well known;<sup>7</sup> but this was the first time since Confederation that the issue had arisen so sharply. And the Senators were very conscious of the precedent they were setting. Senator William Miller, from Arichat, Nova Scotia, had some of the prickliness of younger men of 35 years of age; he reminded the Senate that they were

called upon to establish a precedent, and in the words of the Hon. Postmaster General [Alexander Campbell], set an example for future imitation (hear.) What were that precedent and that example to be? A servile surrender of their undoubted rights or an unequivocal assertion of them?... Was it not more than a farce to ask a deliberative Assembly... to deliberate where it was contended they had no right to deliberate—but simply, under the fiction of deliberation, to re-echo the wishes of the other branch, and perform no functions of their own? If the Senate were intended as a check on the popular Branch, as a guard to the different sections of the Dominion, especially the smaller ones, it would be most unwise and suicidal... were they to say that they had no right to reject such a Bill as the one now before them... In the constitution of this Senate the weaker Provinces were guaranteed a protection

Parlement canadien et de la façon dont on édifie la Confédération. Le ministre de la Marine et des Pêcheries a raison de se trémousser d'un air embarrassé sur son siège.<sup>6</sup>

Les sénateurs de la Nouvelle-Écosse soutenaient que les profits, quant à la houille, seraient infimes alors que l'augmentation du prix du blé et de la farine importés des États-Unis serait très réelle. Certains sénateurs de l'Ontario, comme ceux du Nouveau-Brunswick, protestaient contre l'augmentation des prix.

Le rôle du Sénat au sein du système parlementaire canadien fut inévitablement remis en question. Comment les Conférences de Charlottetown, de Québec et de Londres avaient-elles envisagé ce rôle? Il est de notoriété publique que les travaux de la Conférence de Québec avaient porté en grande partie sur la nature du Sénat.<sup>7</sup> C'était cependant la première fois depuis la Confédération que cette question faisait l'objet de tant de discussions et les sénateurs étaient très conscients du précédent qu'ils allaient créer. Le sénateur William Miller, d'Arichat (Nouvelle-Écosse), se montrait aussi fougueux qu'un homme de 35 ans; il rappela au Sénat

qu'on lui a demandé de créer un précédent et, pour reprendre les mots du ministre des Postes, de donner un exemple qui sera imité dans l'avenir (Applaudissements). Et que seront ce précédent et cet exemple? Un abandon servile de droits incontestés ou une affirmation sans équivoque de ces droits?... Ne serait-ce pas une pure comédie que de demander à une assemblée délibérante... non de délibérer d'une question sur laquelle on prétend qu'elle n'a pas le droit de délibérer, mais de faire tout simplement écho, en guise de délibérations, aux vœux de l'autre assemblée et de ne pas remplir le rôle qui lui a été dévolu? Si le rôle du Sénat est d'exercer un contrôle sur l'assemblée populaire, de sauvegarder les droits des diverses parties du pays, et en particulier des plus petites, ce serait faire preuve de bien peu de sagesse et courir à la ruine... que de dire qu'il n'a pas le droit de rejeter un bill comme celui-ci... La

<sup>6</sup> *Infra*, p. 207 (May 9, 1870). The Minister of Marine and Fisheries was Senator Peter Mitchell. Robertson's references are to legislation passed both in the 1867-1868 and 1869 session, imposing, in effect, central Canadian practices such as postage on newspapers, in New Brunswick and Nova Scotia. I have discussed this question in an essay, "The 1860's", in J. M. S. Careless, ed., *Colonists and Canadians* (Toronto, 1971), pp. 269-71.

<sup>7</sup> Voir P. B. Waite, *The life and times of Confederation 1864-1867*, (Toronto 1962), p. 89-90, 110-11.

<sup>6</sup> *Infra*, p. 207 (le 9 mai 1870). Le ministre de la Marine et des Pêcheries était le sénateur Peter Mitchell. Robertson se réfère au texte de la loi adoptée au cours des sessions de 1867-1868 et 1869, qui imposait, en fait, au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse, des pratiques de la région centrale du Canada, comme l'affranchissement obligatoire des journaux. Cette question a fait l'objet d'une de mes études intitulée «The 1860's», contenues dans *Colonists and Canadians*, par J. M. S. Careless (Toronto 1971), p. 269-71.

<sup>7</sup> Voir P. B. Waite, *The life and times of Confederation 1864-1867*, (Toronto 1962), p. 89-90, 110-11.